

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Un accident fait un mort et plusieurs blessés à Awendjé

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Un mort et plusieurs blessés. C'est le triste bilan de l'accident de la circulation (lequel aurait bien pu déboucher sur une véritable hécatombe) qui s'est produit dans la nuit du 26 novembre 2023 autour de 22 heures à l'échangeur d'Awendjé, dans le 5e arrondissement de Libreville. Il s'agit d'un carambolage impliquant quatre véhicules. À savoir un semi-remorque transportant un conteneur, un véhicule pick-up, un transport urbain et une voiture de type berline. Selon des témoignages

concordants, le pick-up serait à l'origine de l'accident. En effet, ce dernier faisait le sens IAI- PK5. Parvenu à la hauteur de l'échangeur d'Awendjé, il aurait quitté brusquement sa voie pour se diriger vers celle qui est opposée où roulait le semi-remorque transportant un conteneur. Surpris par cette manœuvre hasardeuse, le mastodonte qui n'a pas pu l'éviter, l'a percuté violemment à l'avant, avant de broyer trois autres véhicules, dont un qui faisait descendre un passager. Au total onze personnes, au nombre desquelles un nourrisson, avaient pris place dans les différentes voitures. Le conducteur du pick-up à l'origine de l'accident

a été grièvement blessé à la tête. Avec lui d'autres blessés. La personne décédée, quant à elle, s'est retrouvée encastrée dans l'habitacle du taxi. Il aura fallu que les secours arrivés sur les lieux, procèdent au découpage de la carcasse au chalumeau, pour sortir le corps prisonnier de l'épave.

Toutes les victimes ont été conduites au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (CHUO) pour des prises en charge rapides. Selon les dernières informations, certains blessés seraient passés au bloc. D'autres auraient effectué des examens adéquats. Ces derniers seraient tous hors de danger.



Photo: AEE

Le taxi à bord duquel se trouvait la victime.

Oyem : deux septuagénaires retrouvés morts chez eux

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

LES corps sans vie de deux Gabonais, - un homme et une femme -, ont été retrouvés, le 24 novembre dernier, dans deux quartiers d'Oyem, le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Il s'agit de celui de Jean-Baptiste Mve Ondo, enseignant à la retraite de 75 ans, et Marie-Solange Eyang Akom, une retraitée de 70 ans.

La première découverte macabre s'est faite le matin vers 7 heures à Odzip-Andome, dans le 1er arrondissement d'Oyem. Les voisins de Jean-Baptiste Mve Ondo ont trouvé ce dernier baignant dans une mare de sang dans son salon. D'après les premières constatations effectuées sur les lieux, il s'agirait d'un crime. L'enseignant retraité présentait, en effet, plusieurs hématomes et autres blessures et saignait abondamment à la tête.

Selon des témoignages recueillis auprès du voisinage, ces derniers temps, le domicile du septuagénaire était devenu la cible de petits voyous qui sèment la terreur à Odzip-Andome et ses environs. Parmi les indices relevés sur place par les éléments de la



Photo: Alexis NDONG SIMA

Le corps sans vie du regretté Jean-Baptiste Mve Ondo.

Police judiciaire (PJ), il y a le fait que le téléphone portable de la victime n'ait pas été retrouvé. Et que l'une des fenêtres du salon avait été fracturée, permettant ainsi aux agresseurs d'opérer sans être inquiétés.

Le même jour, vers 9 heures, les autorités judiciaires recevaient un appel du chef du quartier Ancien-Hôpital, dans le 2e arrondissement, les informant de ce qu'on venait de faire la découverte à son domicile du corps en décomposition très avancée de Marie-Solange Eyang Akom. L'infortunée, qui vit seule, venait à peine de rentrer d'un séjour à Libreville où ses enfants sont

établis. Et c'est en suivant la forte odeur émanant de l'habitation que les voisins ont découvert son corps sans vie, après avoir défoncé la porte principale.

Pour le cas de l'enseignant retraité, l'enquête n'exclut pas de violentes représailles ou un cambriolage qui aurait mal tourné. " Des suspects ont déjà été arrêtés. Ils sont actuellement en garde à vue dans les locaux de la PJ ", fait savoir une source proche de la direction des investigations. Par contre, vu l'état de dégradation de Marie-Solange Eyang Akom, elle a été inhumée le même jour dans la concession familiale.

Circulation nocturne des poids lourds : la dérogation de trop !



Photo: AEE

Le camion accidenté.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

S'IL faut attester une évidence, eh bien on s'accorderait à dire que le terrible accident qui vient de coûter la vie à un homme, à Awendjé, aurait pu être évité. Et pour cause. L'État a mis en place un dispositif normatif interdisant les poids lourds de circuler certains jours et au-delà de certaines heures. D'autant que cette catégorie d'engins est la source de nombreux accidents graves sur les différents axes routiers du pays.

Cette disposition prise par le ministère des Transports n'est autre que l'arrêté du 29 mai 2002 interdisant la circulation des poids lourds transporteurs de grumes principalement. En effet, selon cet arrêté : " Les dérogations accordées aux grumiers pour circuler les week-ends et jours

fériés sont suspendues, de même que l'octroi de nouvelles dérogations." Aussi suffit-il, par exemple, que ce principe soit rigoureusement étendu aux semi-remorques à conteneurs, pour que celui impliqué dans le carambolage de dimanche dernier (donc un week-end) ne se soit pas retrouvé au mauvais endroit, au mauvais moment. Sauf que les nombreuses exceptions dans l'application des règles d'origine administrative constituent une vraie entorse dans le cadre précis de la sécurité routière. D'où la nécessité de faire montre de plus de fermeté pour prévenir la survenue d'autres drames.

C'est dire que si le "mastodonte tueur" n'était pas en droit de circuler ce dimanche sombre, le document qui lui offrait cette latitude - si tant est qu'il en disposait réellement -, était sans doute la dérogation de trop.